



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 juin à 19 h 30 à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault et Normand Vincent formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Roger Bourbonnais est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Kim Verdant-Dumouchel, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2018-06-481

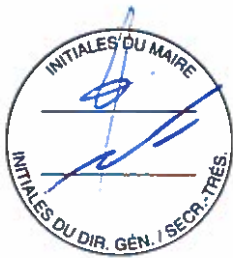
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 juin 2018.

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2018 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 14 mai 2018
 - 3.2 Dépôt de la correspondance
 - 3.3 Autorisation de signataires – Cession de rue – Rue des Prés
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Ratification du mouvement de personnel – mai 2018
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – mai 2018
 - 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – mai 2018
 - 5.3 Approbation de l'ordre de changement numéro 1 – IPL inc. – Achat de bacs pour les résidus alimentaires
 - 5.4 Rapport du maire – Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017
 - 5.5 Rapport du maire – Modalités de diffusion
6. **SERVICES URBAINS**
 - 6.1 Demande d'aide financière – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22)
7. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Dépôt – Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 114-2012-03 modifiant le règlement 114-2012



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Aide financière – Tournoi de golf Gérard Charlebois
- 8.2 Autorisation de signataire - Accord de contribution d'aide financière

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt 163-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 673 765 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et d'appareils respiratoires pour le service de Sécurité incendie
- 9.2 Dépôt – Règlement d'emprunt 163-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 673 765 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et d'appareils respiratoires pour le service de Sécurité incendie

10. PAROLE AUX CONSEILLERS

11. PAROLE AU MAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-06-482

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
15 mai 2018	Jim Carr, Ministre des ressources naturelles	Accusé réception – résolution relative à Chalk River	Jim Carr, Ministre des ressources naturelles

2018-06-483

AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CESSION DE RUE – RUE DES PRÉS

CONSIDÉRANT qu'une convention de construction est intervenue entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et l'entreprise 9248-0367 Québec inc. relativement au projet de la rue Des Prés le 28 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que la clause 3.10 de cette convention prévoit que l'entreprise 9248-0367 Québec inc. cèdera à la Municipalité la rue des Prés et les infrastructures;

il proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'ACCEPTER la cession de la rue des Prés et des infrastructures afférentes, le tout tel que décrit à la clause 3.10 de la convention de construction précitée;

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer l'acte de cession notarié de même que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2018-06-484

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – MAI 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de mai 2018;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-06-485

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - MAI 2018

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2018-06 et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2018 déposées lors de la présente séance;

il proposé par le conseiller Pierre Régimbald;
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2018-06 et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2018;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2018-06 totalisant un montant de 591 357,57 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	438 180,47 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	5 068,02 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	73 082,18 \$
Salaires nets	75 026,90 \$
TOTAL	591 357,57 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-06-486

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – MAI 2018

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 321,47 \$ pour le mois de mai 2018 déposé lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2018-06-487



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mai 2018 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 321,47 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 – IPL INC. – ACHAT DE BACS POUR LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-462 concernant l'achat et la livraison de bacs de résidus alimentaires;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 1 pour l'achat de bacs de résidus alimentaires supplémentaires;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 d'IPL inc. pour un montant total de 824,83 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer l'entreprise IPL inc. un montant de 824,83 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

2018-06-488

RAPPORT DU MAIRE – MODALITÉS DE DIFFUSION

CONSIDÉRANT que le maire a présenté aux citoyens un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT le *Code municipal* prévoit que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité selon les modalités établies par le conseil;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

DE DÉTERMINER que le rapport du maire sur les faits saillants devra être diffusé sur le site Internet de la Municipalité et dans le bulletin municipal Le Lien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-06-489

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q2-R22)

CONSIDÉRANT les exigences contenues au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT le fardeau financier majeur qui incombe aux propriétaires des résidences devant se conformer à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'égout peut faire l'objet d'une subvention allant jusqu'à 50 % et qu'il y a lieu d'assurer une équité dans les subventions dont peuvent bénéficier les municipalités et les citoyens;

CONSIDÉRANT que la seule aide financière offerte aux propriétaires d'installations septiques voulant se conformer au règlement Q-2, r.22 est un crédit d'impôt provincial correspondant à 20 % des dépenses admissibles qui excèdent 2 500 \$;

CONSIDÉRANT que le financement de la mise aux normes des installations septiques par le biais d'un règlement d'emprunt municipal prive les propriétaires du crédit d'impôt provincial disponible;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de mettre en place diverses mesures d'aide financière afin d'aider les propriétaires à se conformer aux exigences contenues au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de modifier les modalités relatives au crédit d'impôt afin que les propriétaires puissent bénéficier de ce crédit même lorsque les municipalités ont recours à un règlement d'emprunt;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Mesdames les députées Lucie Charlebois et Anne Minh-Thu Quach ainsi qu'au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux municipalités la composant afin de leur proposer d'adopter une résolution d'appui à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 114-2012-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-2012

Le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation s'étant tenue le 14 mai dernier à 19 heures sur le projet de règlement 114-2012-03 modifiant le règlement 114-2012 est déposé séance tenante.

2018-06-490

AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE GOLF GÉRARD CHARLEBOIS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière relative à l'événement « Tournoi de golf Gérard Charlebois »;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2018-06-491



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'OCTROYER une aide financière de 200 \$ à l'événement « Tournoi de golf Gérard Charlebois »;

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATAIRE - ACCORD DE CONTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe propose de fournir un emploi d'été dans le cadre du Programme d'échange d'emploi d'été pour un étudiant du YMCA of greater Ontario;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est éligible à l'aide financière pour les coûts du projet du Programme d'échange d'emploi d'été pour un étudiant;

il est par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE CONCLURE un Accord de contribution d'aide financière dans le cadre du Programme d'échange d'emploi d'été pour étudiant avec le YMCA of greater Ontario;

D'AUTORISER le directeur du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire Martin Desrosiers à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe l'accord susmentionné de même que tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 163-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 673 765 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE ET D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller François Lalonde donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement d'emprunt 163-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 673 765 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et d'appareils respiratoires pour le service de Sécurité incendie* sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

DÉPÔT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 163-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 673 765 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE ET D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Normand Vincent dépose séance tenante le projet de *Règlement d'emprunt 163-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 673 765 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et d'appareils respiratoires pour le service de Sécurité incendie*.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PAROLE AUX CONSEILLERS

- M. Normand Vincent : terrain de Béton Brunet
- M. François Lalonde : intervention relativement au *Règlement d'emprunt 163-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 673 765 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et d'appareils respiratoires pour le service de Sécurité incendie.*

PAROLE AU MAIRE

- Distribution de fleurs et d'arbres
- Pique-nique familial
- Festivités de la Saint-Jean-Baptiste
- Afficheurs de vitesse
- Appel d'offres – rue Legault
- Appel d'offres – trottoir sur la rue Sainte-Catherine
- Soirée d'information sur le prochain règlement d'emprunt
- Lumières de rue
- 21 juin : fin de la tournée d'information concernant la révision du schéma d'aménagement

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Affaissement du chemin Élie-Auclair
- Subvention accordée à Saint-Zotique
- Tonte du gazon
- Voiture électrique municipale
- Circulation des cyclistes
- Aqueduc et Sainte-Justine-de-Newton
- Recyclage du papier
- Trou à la sortie du stationnement de la pharmacie
- Terre utilisée sur le terrain de Béton Brunet
- Acquisition d'un camion pour le Service de sécurité incendie
- Tuyau en amiante
- Modalités de diffusion du rapport du maire
- Changement dans la loi relativement à la procédure menant à l'adoption des règlements municipaux
- Stationnement et borne de recharge pour voiture électrique : utilisation et publicisation
- Limite de vitesse en zone scolaire
- Marquage de la traverse pour piétons face à l'école secondaire
- Marquage des lignes dans la municipalité
- Programme triennal d'immobilisations (PTI) : auditorium Normand Ménard et glace extérieure



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

À 20 h 31 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire

Eric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*